



Relevé des compteurs de chauffage

Par **sabmed**, le **05/12/2017 à 12:24**

Mesdames,Messieurs.rnje suis copropriétaire dans une résidence comprenant 3 batiments identiques.rnNous sommes 54 copropriétaires en tout 3x16 logements.rnLes frais de chauffage au gaz s'élèvent à 21575.96 eurosrnLe dit relevé mentionne que 21 des copropriétaires ont ensemble on payés 1571.88 euros soit 74.85 chacun.rnLes 33 copropriétaires (honnêtes) eux ont payé 20004.08 euros soit 606.18 euros chacun.rnMoi qui possède le seul studio de 31 m2, je dois payer rn317.60 euros,rnje trouve injuste, le président du conseil syndical lui a payé pour un 3 pieces 2.67 euros.rnqu'en pensez vous, Merci a tous.

Par **amajuris**, le **05/12/2017 à 17:07**

bonjour,rnil faut vous adresser à votre syndic pour demander des explications sur ces différences de charges, puis éventuellement lors de votre A.G..rncomment sont déterminés les charges de chauffage, disposez-vous de compteurs pour chaque logement ?rnsalutationsrnP.S. il me semble avoir lu une question similaire il y a plusieurs semaines !